

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016- 529 du 24 août 2016

portant fin de détachement de Madame Ginette
AFANWOUBO épouse HOUNSA, Magistrat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant Statut de la Magistrature ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Vu** le décret n° 96-540 du 29 novembre 1996 portant nomination à la Primature de Madame Ginette AFANWOUBO épouse HOUNSA en qualité de Conseiller Technique aux Affaires Sociales et à la Condition Féminine ;
- Vu** le décret n° 2016-..... du 2016 portant détachement, à titre de régularisation, de madame Ginette AFANWOUBO épouse HOUNSA à la Primature ;
- Vu** la lettre n° 134-C/PR/CSM/SG du 03août2015autorisantla fin détachement du Magistrat Ginette AFANWOUBO épouse HOUNSA ;
- Sur** rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 28juillet 2015 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 août 2016,

D E C R E T E :

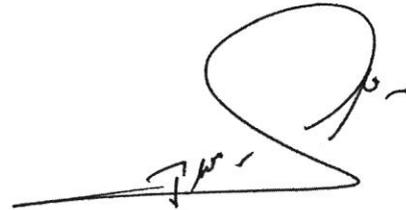
Article 1^{er}: Conformément aux dispositions de l'article 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la Magistrature, il est mis fin, à titre de régularisation, au détachement de Madame **Ginette AFANWOUBO épouse HOUNSA**, Magistrat, à la Primature.

Article 2: L'intéressée est nommée Conseiller Technique aux Affaires Sociales et à la Condition Féminine du Premier Ministre par décret n° 96-540 du 29 novembre 1996.

Article 3: Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter du 29 novembre 1996, date de prise de fonction de l'intéressée et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 24 aout 2016

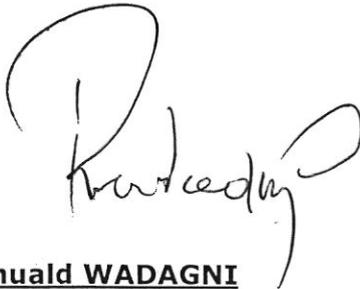
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



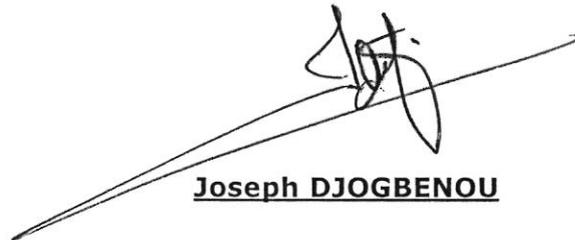
Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et
de la Législation,



Romuald WADAGNI



Joseph DJOGBENOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC2 MEF : 2 MJL : 2 AUTRES MINISTERES : 19 SGG 4 INTERESSEE : 1 JORB 1.-